

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

29 MAI 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRÉSENTS :	27
ABSENTS REPRÉSENTÉS :	8
VOTANTS :	35

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme France COUVERCHEL

Présents :

Michel COLAS, Jean-Patrick MARTY, Anisoara MARTIN, David QUERY, Mylène RIAD, Alexandre PHRACHANPHENG, Manysa ZIELINSKI, El Mehdi NAAINIAA, Jérôme PRIGENT, Annick COLAS, James APPAVOU, Henri BERREBI, Jérôme HOAREAU, Sophie CHALOM, Ghislaine IANNAZZO, France COUVERCHEL, Vanessa BAULNY, Marc MANIRY, Céline COIFFARD, Kevin ZIELINSKI, Maud TALLET, Marie SOUBIE, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Hubert DE VILLÈLE, Mourad HAMMOUDI

Absents, excusés et représentés :

Sophie GUEYRARD qui a donné pouvoir à Sophie CHALOM, Alain LECLERC qui a donné pouvoir à David QUERY, Jocelyne BALLEREAU qui a donné pouvoir à Manysa ZIELINSKI, Nicodème ADZRA qui a donné pouvoir à Alexandre PHRACHANPHENG, Anya ADANE qui a donné pouvoir à Michel COLAS, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Maud TALLET, Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Danièle ADAD qui a donné pouvoir à Mourad HAMMOUDI

Absents excusés non-représentés :

063/ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE (D.M.) N°1 DU BUDGET DE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n°044 du Conseil municipal du 13 avril 2026 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2026.

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une décision modificative (D.M.) n°1 du B.P. de 2026 ayant essentiellement objet d'actualiser les prévisions budgétaires en recettes et en dépenses, compte tenu notamment de la notification des dotations et des rôles supplémentaires des impôts locaux :

En section de fonctionnement :

- En recettes :

Il est proposé d'inscrire le montant global de **51 780,00 €** Cette somme sera ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 74 Dotation est participations : 49 000,00 €
- R 002 Excédent reporté : 2 780,00 €

- En dépenses :

Il est proposé d'inscrire le montant global de **51 780,00 €**. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : - 452 800,00,00 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 504 580,00 €

En section d'investissement :

- En recettes :

Il est proposé d'inscrire le montant global de **-466 420,00 €**. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- **Chapitre 16** Emprunts : -1 000 000,00 €
- **Chapitre 024** Produits des cessions d'immobilisation : 29 000,00 €
- **Chapitre 021** Virement de la section de fonctionnement : 504 580,00 €

- En dépenses :

Il est proposé d'inscrire le montant global de **-466 420,00 €**. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 80 000,00 €
 - o maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Paul Langevin
 - o maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire les Pyramides
 - o maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Ilôt de fraîcheur place de la Garenne
- Chapitre 21 Immobilisation corporelles : - 46 420,00 €
- Chapitre 23 Immobilisation en cours : - 500 000,00 €

Cette D.M. n°1 s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 51 780,00€
En section d'investissement : - 466 420,00€

VU l'avis favorable de la commission municipale économie, prévention, finances et numérique du 27 mai 2026,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 1^{er} juin 2026,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Alexandre PHRACHANPHENG, Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et à la performance publique,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 25 voix pour, 5 voix contre (Mme TALLET, Mme SOUBIE, Mme LEGROS-WATERSCHOOT, M. CLIN, M. ALARÇON) et 5 abstentions (M. MAUMONT, Mme GOBERT, M. DEVILLÈLE, Mme ADA, M. HAMMOUDI)

ADOpte la décision modificative (D.M.) n°1 du Budget de l'année 2026, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 51 780 ,00€
En section d'investissement : -466 420,00 €

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 16/06/26
publié ou notifié le 17/06/26
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.



Le Maire,

Michel COLAS

Fait à Champs-sur-Marne, le 11 juin 2026



Le Maire,

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.